

Séance du 9 décembre 2025

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le mardi 9 décembre 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois.

Présents : M Desbois Gilles, Mme Plouvier Lysiane, Mme Lory Lydie, Mme Marchand Annie, Mme Turlot Pauline, M Barraut Frédéric, M Jouveanceaux Jacky, M Laurenceau Pascal, Mr Brun Stéphane, Mme Pinna Cinthia, M. Kielpinski Corentin.

Excusés : M Mérite Christian qui a donné pouvoir à Mme Annie Marchand, M. Racouchot Emmanuel qui a donné pouvoir à Mme Guillemenet Sabrina, Mme Donguy qui a donné pouvoir à M. Kielpinski Corentin.

Secrétaire de séance : Mme Guillemenet Sabrina.

1 - APPROBATION PROCES-VERBAL REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 23-10-2025 est adopté à l'unanimité des présents (12) et pouvoirs (3).

2 - DÉLIBÉRATIONS

2.1 Rétrocession dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux secs du lotissement « Promenade de la Corvée »

Mr le Maire rappelle que le 22/03/2013 le conseil municipal a accepté par délibération la rétrocession des équipements et des espaces communs de ce lotissement et chargé le maire de signer la convention de transfert, à l'euro symbolique, avec le lotisseur.

Cette convention qui stipulait que les réseaux humides feraient l'objet d'une convention en direct avec la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et que tous les frais seraient à la charge du lotisseur a été signée le 27/03/2013,

Le lotisseur s'engage à terminer les quelques travaux et démarches restant à réaliser comme la plantation des arbres n'ayant pas repris, le nettoyage d'un bassin de rétention ainsi que la mise à jour des nouvelles limites cadastrales côté sud du lotissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2.2 Tarification livres bibliothèque rendus hors délai ou non rendus ou abîmés

Mr Laurenceau expose qu'il est à constater que certains ouvrages ne sont pas rendus dans les délais ou sont retournés abîmés.

Actuellement une facturation au prix réel du livre est appliquée, Cette délibération a pour objet de fixer une amende complémentaire d'un montant de 2€ par semaine et par volume rendu en retard ou en mauvais état.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2.3 Protection santé des agents communaux au 1er janvier 2026

Mr le Maire rappelle que lors de la réunion du 4 septembre 2025 le conseil avait validé la participation financière de la collectivité en ce qui concerne la mutuelle santé des agents souhaitant adhérer à la Mutuelle Nationale Territoriale choisie à cet effet et obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

La participation minimum étant fixée à 15 € mensuels il avait été décidé de participer à hauteur de 24 €.

La délibération qui doit recevoir un avis favorable du Comité Social Territorial est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2.4 Tarifs des charges de location salle polyvalente année 2026

Mr Laurenceau donne lecture des propositions de la commission suite à l'analyse des factures d'énergies.

Le conseil décide de suivre l'avis de la commission et de garder les tarifs identiques à 2025 pour les charges gaz et électricité, de porter le forfait eau à 15 € pour un week-end et 7 € pour une location en semaine. Une modification des tarifs de casse avec une légère augmentation a également été approuvée et le forfait « couverts » a été fixé à 0,60 € par personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2.5 Autorisation engagement dépenses investissement avant vote BP 2026

L'article L1612-1 du CGCT autorise l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des montants inscrits au précédent budget hors remboursement des emprunts en cours sur les chapitres 20 et 21 sans RAR.

Le maire demande l'autorisation d'engager si nécessaire ces dépenses avant le vote du budget primitif 2026.

Les montants sont les suivants :

Chapitre 20 : 2 500 €

Chapitre 21 : 122 680 €

Le conseil émet un avis favorable et cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2.6 Facturation des Contes Givrés – participation du collège de Givry

Mme Marchand informe le conseil de l'existence d'une entente avec le collège de Givry depuis plusieurs années moyennant une participation de 5 € par élève présent à la soirée des Contes Givrés.

Une facturation sera donc adressée au collège pour 25 élèves présents cette année.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3 - COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS DIVERSES

3.1 Conseil communautaire du 22 novembre

Mr le Maire rend compte de cette réunion au Colisée au cours de laquelle les 9 rapports à l'ordre du jour et qui concernaient l'installation du nouvel exécutif suite à la démission de Mr Sébastien MARTIN ont été traités.

Mr Dominique JUILLLOT a été élu président ainsi que 12 vice-présidents et 15 membres du bureau communautaire.

Les délégations d'attributions au Président et au bureau communautaire ont été accordées ainsi que la représentation du conseil communautaire au sein de certains organismes.

3.2 Conseil d'école du 7 novembre et réunion du 21 novembre avec M. Marlier inspecteur du secteur scolaire de Chalon 2.

Mme Marchand rend compte de la réunion du conseil d'école dont l'ordre du jour était composé des points suivants

L'élection des parents d'élèves par correspondance avec 74 % de participation et 11 candidats sur 4 listes. Ce mode d'élection sera reconduit pour les années à venir.

Les effectifs à la rentrée scolaire 2025 sont de 108 élèves répartis ainsi : 10 petite section - 11 moyenne section - 8 grande section - 13 cours préparatoire - 19 cours élémentaire 1- 12 cours élémentaire 2 - 17 cours moyen 1 et 18 cours moyen 2.

2 AESH sont présentes pour assister 5 enfants en difficulté.

Aucune modification n'a été apportée au règlement intérieur.

Un exercice incendie a été effectué le 17 octobre avec un bilan positif et un deuxième sera à réaliser dans le cours de l'année scolaire.

Un exercice de mise à l'abri a eu lieu le 6 novembre avec un bilan également positif.

Il reste encore l'exercice de fuite qui doit se dérouler au printemps.

Concernant le dispositif Phare (plan de prévention du harcèlement des écoles, des collèges et des lycées) le groupe scolaire a été labellisé niveau 2.

Mme la directrice présente le dispositif EVAR (éducation à la vie affective et relationnelle pour les écoles maternelles et élémentaires) qui est adapté à chaque âge ainsi qu'à chaque niveau jusqu'au collège et lycée (EVARS) et qui s'inscrivent dans une approche globale de la santé.

Les évaluations nationales des acquis ont été réalisées en septembre pour les classes du CP au CM2. Les résultats reviennent aux enseignants de manière dématérialisée et les familles ont été reçues pour leur analyse.

Un stage de réussite a été proposé pendant les vacances d'automne.

Le programme des projets réalisés et à venir et de l'organisation pédagogique pour l'année en cours a été évoqué.

Mme Gillet a interrogé la mairie sur le remplacement du tableau d'affichage devant l'école et les enseignantes renouvellent leur souhait que les travaux des cours des écoles soient enfin une priorité et elles alertent sur la dangerosité que représentent les racines des arbres côté maternelle.

Mme Marchand évoque également les échanges lors de la rencontre avec Mr l'inspecteur le 21 novembre concernant les prévisions des effectifs de la rentrée 2026 qui à ce jour sont en diminution.

3.3 CCAS du 6 novembre

Mme Lory fait le compte rendu de cette réunion dont l'ordre du jour principal concernait la préparation du concours de belote du 24 novembre et l'organisation de la distribution des colis aux aînés du 30 novembre.

Lors des questions diverses l'assemblée a émis un avis favorable à la prise en charge de 8 trajets piscine en décembre pour les classes CP CE2 CM2 du groupe scolaire pour un coût de 760 €.

3.4 Entente Intercommunale Cimetières Eglise.

Mr Brun fait le compte rendu de cette réunion du 12 novembre à Lans.

Le compte rendu de la réunion précédente du 11 juin a été approuvé à l'unanimité après avoir évoqué le montant de la participation financière de l'entente sur la vidéo-surveillance au nouveau cimetière ainsi que l'acquisition du nouveau logiciel "Cimetière" par la commune de Saint Marcel dont le coût est supérieur au seuil de dépenses qui doit être avalisé préalablement par toutes les communes.

Un devis concernant les travaux de consolidation et sécurisation d'une panne de la charpente avec intervention au niveau d'une infiltration d'eaux pluviales décelée lors du démoussage du toit pour un montant de 4 300 € TTC a été accepté.

Mr Gonthey fait part d'un devis de l'architecte des bâtiments de France concernant les travaux prioritaires pour la sécurité et la gestion de l'édifice (porte de secours) la réfection de la porte d'entrée et l'achèvement du chœur pour un montant de 430 000 € TTC.

Les délégués des communes de Châtenoy en Bresse Lans et Oslon ont fait part de leur désaccord sur ce chiffrage tout en rappelant qu'il avait été acté que les travaux de création de la porte de secours étaient urgents et préalables à toute autre opération.

Les travaux de clôture du nouveau cimetière doivent se terminer cet hiver et l'installation d'une caméra de surveillance est à prévoir en raison des nombreux vols.

La proposition de visite des cimetières en début et fin de mandat a été retenue.

3.5 Entente enfance jeunesse du 3 décembre

Mr Laurenceau et Mme Marchand font le compte rendu de cette réunion à St Marcel.

Il est à noter une baisse générale de 1 % sur le prévisionnel de dépenses.

Les applications du nouveau logiciel ont été présentées et la liste des documents à envoyer aux communes concernant les statistiques et les éléments principaux de bilan a été définie.

La convention territoriale globale et le nouveau protocole de formation des animateurs ont été également évoqués.

Les délégués ont été informés de la modification de l'aide de la CAF avec la suppression de la bonification actuelle et son remplacement par le label Loisir Qualité Plus qui pourrait être obtenu après acte de candidature avec une présentation du dossier d'ici la fin de l'année.

4- QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux de la Commune.

Les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement de la rue du Bourg et de la rue du Moulin seront terminés le 19/12/25. Après l'application d'un bicouche provisoire la réfection définitive de la voirie en enrobé est prévue au printemps 2026

En ce qui concerne le renouvellement de la conduite d'eau potable de la rue du Canizot la fin des travaux est prévue le 31/12/25.

Les travaux à venir concernant les réseaux rue de l'Etang du coin, rue de la Farge et haut de la rue du Moulin sont programmés en février 2026.

Les travaux de viabilisation du lotissement du Champ des Vignes sont terminés et la réception provisoire a eu lieu le 8/12/2025. Une demande de différé des travaux finaux avec garantie bancaire et une date butoir fin décembre 2028 sera établie.

Le repas de Noël des P'tiots Lanniaux se déroulera le 19/12/2025 à la salle polyvalente.

Une nouvelle convention avec la SPA a été signée avec une redevance de 0,65€ par habitant pour un contrat annuel sans déplacement.

Affouages : Lors du tirage au sort du 5/12/2025, 4 lots ont été attribués.

La contribution communale au SDIS est estimée à 38 200€ pour 2026.

La réunion bilan relative à la formation inclusion numérique par Le Grand Chalon au bénéfice des administrés aura lieu le 09/12/2025 à Châtenoy en Bresse.

La cérémonie des vœux du maire aura lieu le 16 janvier 2026.

Borne IRVE : la plateforme sera réalisée semaine prochaine chemin du Longeron et la mise en service est programmée le 23/01/2026.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 29 janvier 2026 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h57.